



Municipalité  
de  
1081 Montpreveyres

**PREAVIS MUNICIPAL N° 9/2019**  
**Retrait de la Commune de Montpreveyres**  
**de l'association**  
**« Jorat, une terre à vivre au quotidien »**  
**au 31 décembre 2019**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Introduction et contexte**

Lors du dernier Conseil général extraordinaire du 16 mai dernier à la Salle du Tilleul, la Municipalité a annoncé le retrait de la Commune de l'Association « Jorat une terre à vivre au quotidien » (JUTAVAQ), porteuse du projet de Parc naturel périurbain (PNB) dans le Jorat. Encore faut-il le faire dans les formes.

C'est en effet au Conseil général qu'il appartient de voter la sortie de JUTAVAQ comme elle l'avait fait pour son entrée le 8 décembre 2011 – là aussi par la voie d'un préavis.

En refusant successivement la zone centrale (par voie de postulat) et la zone de transition (par voie d'un vote consultatif), à chaque fois à une très large majorité, le Conseil général a clairement exprimé son vœu de ne pas participer au projet de Parc naturel périurbain joratois. Avec les défections successives de Froideville, Corcelles-le-Jorat et Montpreveyres, le nouveau projet de périmètre de PNB devrait désormais prendre place entièrement sur le territoire lausannois. N'ayant plus guère voix au chapitre par rapport au développement du projet, la Municipalité ne voit donc plus aucun avantage pour notre Commune à faire encore partie de l'association dont l'activité se concentre essentiellement sur la création et la future gestion du PNB.

Pour pouvoir se retirer de JUTAVAQ au 31 décembre 2019, le courrier officiel du retrait de la Commune doit parvenir au comité de l'association avant le 30 juin 2019.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES**

- vu le préavis municipal n° 9/2019 présenté le 20 juin 2019,
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

accepte

- que la Municipalité écrive officiellement au comité de l'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien » avant la fin juin pour annoncer le retrait de la Commune de Montpreveyres au 31 décembre 2019.

Approuvé en séance de Municipalité le 27 mai 2019  
Municipal responsable : M. Philippe Thévoz

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic \* La Secrétaire

Jacques Chappuis Vitalia Tornay